

# Hérouvillette

STE-HONORINE-LA-CHARDRONNETTE

JUILLET 2025

BULLETIN MUNICIPAL





# Edito du Maire

Chers habitants d'Hérouvillette et Saint Honorine La Chardronnette,

Tout d'abord, je souhaite prendre un moment pour exprimer nos remerciements envers Martine Patourel, qui a récemment quitté ses fonctions. Pendant plusieurs années, elle a consacré son énergie, sa passion et son dévouement au service de notre commune. Martine et son équipe ont joué un rôle essentiel dans le développement d'Hérouvillette. Sous sa direction, notre village a connu des avancées significatives comme :

- La construction de la cantine scolaire,
- L'aménagement du city parc et de l'espace sportif devant l'école primaire,
- L'effacement des réseaux aériens rue de la Métallurgie et rue de la Liberté à Saint-Honorine.

Au nom de tous les habitants d'Hérouvillette, je tiens à lui adresser nos plus sincères remerciements pour son action.

Aujourd'hui, je suis fier de finir ce mandat avec cette équipe restreinte mais efficace. Chacun, dans son rôle, apportera sa pierre à l'édifice pour continuer les projets importants pour la vie dans notre commune. Mais au-delà des personnes, ce sont les projets qui donnent un sens à notre engagement.

Parmi ceux qui nous tiennent à cœur je peux d'ores et déjà évoquer :

**Améliorer notre cadre de vie :**

- La fin de la mise en place du city parc : bancs, poubelles, l'engazonnement de l'espace football ...Cet aménagement rencontre déjà un vif succès auprès des grands et des moins grands à la sortie des classes.
- La rénovation de trottoirs à Saint Honorine
- Le démarrage d'un projet d'installation de la vidéo surveillance aux entrées de nos villages, Hérouvillette et St Honorine et à des points spécifiques
- Divers travaux d'entretiens dans la commune.

**Renforcer le lien social :**

Nous prévoyons, avec les différentes associations de la commune, une fête du village qui se déroulera le 13 septembre prochain, devant l'école primaire sur le nouveau parc.

Malheureusement, les projets d'isolation et de rénovations thermiques pour les écoles sont suspendus faute de lisibilité au niveau des subventions de l'état, région et département.

Je profite de cet espace pour remercier l'investissement et le travail de tout le personnel administratif, les employés communaux et le personnel qui s'occupe de nos chers bambins aux écoles sans qui la vie dans notre commune serait beaucoup plus compliquée.

**Didier Del Prête,**

*Maire d'Hérouvillette et Sainte-Honorine-la-Chardronnette*



## MAIRIE

## INFOS COMMUNE



40 avenue de Caen,  
14850 Hérouvillette

**Téléphone :**

02 31 78 80 14

**Mail :**

accueil@herouvillette.fr

**Site internet :**

www.herouvillette.fr

**HORAIRES**

Lundi : 15h30 - 18h30

Mardi : 14h - 17h

Mercredi : 10h - 12h

Vendredi : 9h - 12h



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

**Adresse :**

40 avenue de Caen  
14850 Hérouvillette

**Téléphone :**

02 31 82 30 12

**HORAIRES**

Lundi : 9h - 11h

Mardi : 9h - 11h

Jeudi : 9h - 11h

Vendredi : 9h - 11h

Samedi : 8h45 - 11h45



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

## SITE INTERNET

Depuis juin 2022 le site de la mairie est à nouveau fonctionnel. Sur ce site vous trouverez toutes les dernières actualités de la commune. Vous pouvez également y effectuer les démarches en ligne comme l'état civil ou l'urbanisme ainsi que l'accès au portail famille.

Vous pouvez joindre le site à l'adresse suivante :

 [www.herouvillette.fr](http://www.herouvillette.fr)



La mairie

La commune

Vivre à Hérouvillette

Scolaire & Périscolaire

Culture & Loisirs

Rechercher...



A+ A A-



Mairie de Hérouvillette

40 Avenue de Caen  
14850 Hérouvillette

Tél. : 02 31 78 80 14

Contact



## ÉQUIPE MUNICIPALE

### Didier DEL PRÊTE, MAIRE :

- Président des commissions communales
- Délégué : SDEC / CNAS / NCPA
- Délégué suppléant SIVOM

### Luc LE GOUPIL, 1<sup>ER</sup> ADJOINT - finances :

- Membre de la commission finances, administration générale
- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre titulaire de la commission appel d'offres et adjudications

### Virginie DUPUIS, 2<sup>ÈME</sup> ADJOINTE - Affaires sociales, scolaire et personnel communal :

- Membre de la commission finances, administration générale
- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission communication, vie associative
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre de la commission affaires sociales et attribution logements
- Membre de la commission affaires scolaires et restauration scolaire
- Membre titulaire de la commission appel d'offres et adjudications
- Déléguée NCPA

### Guy BERTIN, 3<sup>E</sup> ADJOINT - Urbanisme, Travaux, Environnement :

- Délégué au SDEC
- Membre de la commission du cycle de l'eau (NCPA)
- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre titulaire de la commission appel d'offres et adjudications
- Délégué titulaire SIVOM
- Référent forêt-bois

### Ingrid VAN WAYENBERGHE, CONSEILLÈRE :

- Membre de la commission finances, administration générale
- Membre de la commission communication, vie associative
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre de la commission affaires sociales et attribution logements
- Membre de la commission affaires scolaires et restauration scolaire
- Membre suppléante de la commission appel d'offres et adjudications

### Rémi LEGAY, CONSEILLER :

- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission communication, vie associative
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre de la commission affaires sociales et attribution logements
- Membre de la commission affaires scolaires et restauration scolaire
- Membre suppléant de la commission appel d'offres et adjudications
- Membre suppléant de la commission de contrôle élections

### Hubert MARÉCHAL, CONSEILLER :



- Membre de la commission finances, administration générale
- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre de la commission affaires sociales et attribution logements
- Membre de la commission affaires scolaires et restauration scolaire
- Membre suppléant de la commission appel d'offres et adjudications
- Délégué suppléant SIVOM
- Correspondant Défense
- Membre titulaire de la commission de contrôle élections

### Mickaël FLAUX, CONSEILLER :

- Membre de la commission du personnel
- Membre de la commission communication, vie associative
- Membre de la commission urbanisme, travaux et environnement
- Membre de la commission affaires scolaires et restauration scolaire
- Délégué titulaire SIVOM

## AGENTS MUNICIPAUX

### Services Techniques

GONIDEC Clément  
WISNIEWSKI Gaëtan

### Service Administratif

ANFRAY Manon  
FRANÇOIS Angélique  
LIÉGARD Isabelle

### Services périscolaires

BILY Catherine  
DUCREUX Nadège  
KAN Stéphanie  
LANGLOIS Karine  
LEMONNIER Dalila  
ROBINE Christèle  
SAINT Aurore  
SASSIER Fanny  
VEROLLE Valérie

### Agence Postale Communale (APC)

Lemonnier Dalila

## SALLE DES FÊTES

La salle polyvalente de la commune peut accueillir **jusqu'à 120 personnes assises**. Elle est équipée d'une cuisine fonctionnelle, idéale pour l'organisation de repas, de fêtes familiales ou d'événements associatifs.

La location de vaisselle est possible en contactant l'association A.S.L.H. aux numéros suivants : **02 31 72 46 65** ou **06 31 09 31 89**.

Pour connaître les disponibilités de la salle, merci de contacter la mairie au **02 31 78 80 14** ou par mail à l'adresse suivante : [mairie@herouvillette.fr](mailto:mairie@herouvillette.fr)



## SALLE POLYVALENTE 2026

ÉVÉNEMENT	TARIFS
Vin d'honneur Habitants	190,00 €
Réunion journée (8h - 20h)	200,00 €
Réunion 24h (8h Jour J à 8h Jour J + 1)	240,00 €
Week-end Habitants	420,00 €
Week-end Extérieur	750,00 €
Extension 18h (sous réserve de l'augmentation du prix de l'énergie)	60,00 €
Électricité (par K/Wh)	0,47 €
Caution	500,00 €



### Location exceptionnelle de la salle du Foyer d'Hérouvillette.

En complément de la salle polyvalente de Saint-Honorine-la-Chardronnette, la salle du Foyer d'Hérouvillette peut être mise à disposition à titre exceptionnel, notamment pour les jeunes de moins de 25 ans ou dans le cadre d'inhumations.

*Pour toute demande ou information complémentaire, merci de contacter la mairie.*

**DEMANDE  
DE CARTE D'IDENTITÉ  
OU DE PASSEPORT :  
PENSEZ À  
LA PRÉ-DEMANDE  
EN LIGNE !**

Vous souhaitez renouveler ou faire une première demande de carte nationale d'identité ou de passeport ?

Il est indispensable de commencer par une pré-demande en ligne sur le site officiel :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

La mairie d'Hérouvillette n'est pas équipée. Une fois votre pré-demande effectuée en ligne, vous pourrez prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, comme celles de Dives-sur-Mer, Cabourg, Caen, ou d'autres communes alentour.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS : UNE DÉMARCHE À EFFECTUER EN MAIRIE



Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à partir de leur 16<sup>e</sup> anniversaire. **Les jeunes résidant à Hérouvillette sont donc invités à effectuer cette démarche à la mairie d'Hérouvillette, dans les 3 mois suivant leurs 16 ans. Ce recensement est obligatoire.** Il conditionne :

- La participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- L'inscription aux examens (CAP, BEP, Bac, permis de conduire, etc.),
- L'accès à certains concours ou emplois publics.



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



### Où et comment se faire recenser ?

- En mairie, en se présentant directement à l'accueil,
- Ou en ligne, via [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (avec un compte FranceConnect).

### Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité,
- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile.

**Une attestation de recensement vous sera remise : elle est essentielle, conservez-la précieusement car aucun duplicata ne pourra être délivré.**



## LUTTE CONTRE LE BRUIT

### Rappel des règles pour bien vivre ensemble à Hérouvillette

Le bruit excessif nuit à la tranquillité de tous.

Pour préserver la qualité de vie dans notre commune, voici un rappel des règles en vigueur à Hérouvillette.

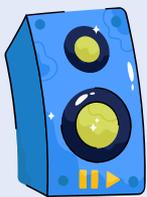
### Travaux de bricolage et de jardinage

L'usage d'outils ou appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) est autorisé uniquement :

- **Du lundi au vendredi :** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi :** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Dimanche et jours fériés :** bruit interdit, aucun travail bruyant ne doit être réalisé

### Aboiements de chiens et nuisances sonores

Les propriétaires doivent veiller à ce que leurs chiens ne provoquent pas de nuisances sonores répétées ou prolongées, de jour comme de nuit.



### Équipements sonores, musique, fêtes

L'utilisation de matériels sonores amplifiés ou l'organisation

d'événements privés doit se faire dans le respect des voisins pour éviter toute nuisance.

### Que faire en cas de bruit excessif ?

Le dialogue reste la première solution pour régler les différends. Si les nuisances persistent, vous pouvez contacter la mairie ou les forces de l'ordre pour intervention.

## MEUBLÉS DE TOURISME DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Vous louez un logement meublé à titre de location saisonnière ? Tout meublé de tourisme doit obligatoirement être déclaré en mairie, qu'il s'agisse de votre résidence principale ou secondaire. **Une démarche simplifiée avec DECLALOC**

Afin de faciliter les démarches, la commune d'Hérouvillette a adhéré à la plateforme en ligne DECLALOC.

Elle permet aux loueurs :

- D'effectuer leur déclaration de meublé de tourisme en quelques clics,
- De recevoir un récépissé officiel,
- Et de répondre facilement à leurs obligations légales.

Accédez à la plateforme ici : <https://declaloc.fr> ou en flashant le QR code



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : PENSEZ-Y !

Vous venez d'emménager à Hérouvillette ? Vous avez changé d'adresse dans la commune ? Ou vous atteignez bientôt 18 ans ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter lors des prochaines élections !

### Qui peut s'inscrire ?

- Tout citoyen français âgé de 18 ans ou plus,
- Les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen sont inscrits

automatiquement à 18 ans, mais il est important de vérifier son inscription,

- Les citoyens européens peuvent s'inscrire pour voter aux élections municipales et européennes.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr),
- En mairie, en vous présentant à l'accueil avec :
- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit(e) ou pour connaître votre bureau de vote, rendez-vous sur : [www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr)



## INSTALLER UNE CAMÉRA DE VIDÉOSURVEILLANCE CHEZ SOI : QUE DIT LA LOI ?

Vous souhaitez protéger votre domicile en installant une caméra de vidéosurveillance ? C'est autorisé... à condition de respecter certaines règles.



### CE QUI EST AUTORISÉ :

Les particuliers peuvent installer un système de vidéosurveillance pour sécuriser leur habitation (maison, garage, jardin privé).

#### **Cependant :**

- Les caméras doivent filmer uniquement les espaces privés (intérieur du logement, allée privée, jardin clôturé, etc.).
- Il est strictement interdit de filmer la voie publique, les trottoirs, la rue, ou la propriété d'un voisin, même partiellement.



### CE QUI EST INTERDIT :

Il est illégal de filmer :

- Le domaine public (trottoir, rue, place),
- L'entrée d'un immeuble collectif si vous n'êtes pas syndic ou copropriétaire,
- Le terrain ou l'habitation de vos voisins.

En cas de non-respect, vous vous exposez à des sanctions pénales pour atteinte à la vie privée.

### Informer, c'est obligatoire

Si des personnes extérieures (ex. : employé à domicile, livreur...) peuvent être filmées, vous devez les informer clairement de la présence du système de vidéoprotection, par un panneau visible à l'entrée.

### Enregistrements :

usage strictement personnel

### Les images filmées :

- Doivent être stockées de manière sécurisée,
- Ne peuvent être diffusées ni partagées,
- Et ne peuvent être conservées que pour une durée raisonnable, généralement 1 mois maximum.

**Protéger son domicile, oui, mais dans le respect des règles !**

Pour en savoir plus, consultez le site de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## URBANISME : CE QUI DOIT ÊTRE DÉCLARÉ OU AUTORISÉ

(Depuis 2022 : 31 PC (permis de construire et 160 DP (déclaration préalable))



### Vous envisagez des travaux sur votre maison, votre terrain ou vos bâtiments ?

Avant de commencer, vérifiez si vous devez déposer une **déclaration préalable ou une demande de permis de construire**.

Travaux soumis à autorisation :

Parmi les travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme, on retrouve notamment :

- L'agrandissement d'une construction existante,
- La création d'une surface de plancher (abri de jardin, extension, garage, etc.),
- Le changement de destination d'un bâtiment (ex. : grange transformée en logement),
- L'installation d'une clôture, d'une piscine, de panneaux solaires, ou d'une pergola,
- La modification de l'aspect extérieur (toiture, menuiseries, ravalement de façade...),
- La division d'un terrain en vue de construire.

Même pour des travaux de faible ampleur, une déclaration préalable peut être obligatoire. Se renseigner en amont évite les régularisations ou les sanctions.



### Dépôt des demandes en ligne

La communauté de commune permet désormais de déposer vos dossiers d'urbanisme en ligne via une plateforme dédiée : <https://demarches.ncpa.fr/>

Vous pouvez également :

Télécharger les formulaires sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou déposer votre dossier papier en mairie.

### Besoin d'aide ?

Le service urbanisme de la mairie est à votre disposition pour :

- Vous informer sur la réglementation locale (PLU),
- Vous accompagner dans le choix du bon formulaire (déclaration ou permis),
- Vous aidez à constituer votre dossier.



## URBANISME : QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

**AF** : Aucune Formalité  
**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

**Extension / Combles**  
 < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
 > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

**Ravalement façade** : **DP**

**Toiture** : **DP**

**Panneaux photovoltaïques** : **DP**

**Coupe ou Abattage d'arbre** :  
**DP** si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé/inscrit

**Fenêtre de toit/lucarne** : **DP**

**Démolition d'une construction** :  
 Permis de Démolir

**Veranda / terrasse couverte** :  
 < 5 m<sup>2</sup> : **AF**  
 < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
 > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

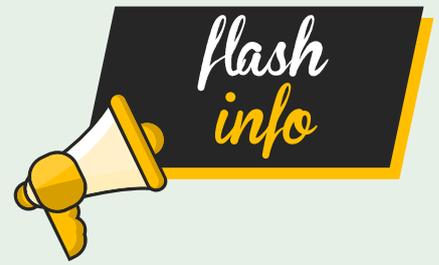
**Construction d'une piscine** :  
 Non-couverte/Couverte < 1,80m :  
 Bassin < 10 m<sup>2</sup> : **AF**  
 Bassin < 100 m<sup>2</sup> : **DP**  
 Bassin > 100 m<sup>2</sup> : **PC**  
 Couverte > 1,80m : **PC**

**Portail et clôture** : **DP**

**Terrasse non couverte** :  
 Sans surélévation : **AF**  
 Surélevée < 5 m<sup>2</sup> : **AF**  
 Surélevée < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
 Surélevée > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**Annexes (abri de jardin, garage...)** :  
 < 5 m<sup>2</sup> : **AF**  
 < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
 > 20 m<sup>2</sup> : **PC**





**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

**3 déchetteries sur le territoire** **MODE D'EMPLOI**

L'accès est réservé aux détenteurs d'une carte d'accès. Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

**Merville-Franceville**  
Lundi, mardi, jeudi et samedi : 9h-12h et 13h30-17h  
Vendredi : 10h30-12h et 13h30-17h  
Mardi et dimanche : fermée

**Périers-en-Auge**  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 15h-17h  
samedi : 9h-12h et 13h30-17h30  
Dimanche : 9h-12h (8 avril à septembre inclus)

**Bréville-les-Monts**  
Lundi, mercredi et samedi : 9h-12h et 13h30-17h  
Mardi : 9h-12h  
Vendredi : 10h-12h et 13h30-17h  
Jeudi et dimanche : fermée

**Optez pour le COMPOSTAGE**  
La communauté de communes vous met à disposition gratuitement un composteur en bois.

**Enlevez les déchets VOLUMINEUX**  
Une collecte gratuite est organisée une fois par an, sur rendez-vous. Pour en profiter, inscrivez-vous sur la plateforme dédiée de la Ressourcerie : [laquestion-recycleur.fr](http://laquestion-recycleur.fr) Tél. : 07 65 69 95 02

**MON CALENDRIER de collecte**

**Collecte des ordures ménagères**  
Bacs et sacs gris  
→ **MARDI**  
Hameau de Sainte-Honorine- La-Chartronnette  
→  **VENDREDI**

**Collecte des recyclables**  
Bacs et sacs jaunes  
→  **JEUDI**

Les sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans les points d'accueil de la communauté de communes (déchetterie de Périers-en-Auge, siège NCPA, Point info 14/ France Services), ainsi que dans toutes les mairies du territoire.

Les bacs et sacs doivent être sortis **entre 19h** (la veille de la collecte) et **5h du matin** (le jour de la collecte). Pour un cadre de vie agréable pour tous, les bacs roulants sont à ranger après leur collecte.

Les collectes sont assurées les jours fériés à l'exception du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier.

**NORMANDIE**  
Cabourg Pays d'Auge  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## DÉCHETS RECYCLABLES MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Dans un souci d'optimisation de la gestion des déchets et pour s'adapter aux évolutions des pratiques de tri, la commune informe les administrés de la suppression définitive des conteneurs aériens NCPA dédiés à la collecte du papier et des emballages plastiques.

Désormais, **la collecte de ces déchets se fera uniquement en porte-à-porte**, selon le calendrier habituel. Nous vous invitons à vérifier les jours de ramassage propres à votre secteur.

Pour les administrés qui le souhaitent, les conteneurs enterrés situés rue des Airborne restent accessibles pour le dépôt du papier et du plastique. Les conteneurs aériens pour le verre, quant à eux, restent en place aux emplacements habituels sur le territoire communal.

Merci pour votre compréhension et votre participation active à la réussite du tri sélectif. Ensemble, continuons à œuvrer pour un environnement plus propre et plus durable.

## DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, la communauté de communes met gratuitement à disposition des composteurs individuels. Le compostage permet de valoriser naturellement les déchets organiques issus de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi obtenu constitue un



excellent amendement pour les potagers, jardinières, plantes en pots ou massifs. Pour les grandes quantités de déchets verts (tontes, tailles...), un compostage en tas, sans contenant spécifique, est préférable. En revanche, pour les déchets végétaux de cuisine (épluchures, marc de café, etc.) et les petits volumes de déchets de jardin, l'utilisation d'un composteur est recommandée.

Grâce à ce geste simple, près de 30 % de nos ordures ménagères peuvent être recyclées et transformées en ressource utile, au service de la biodiversité.



### COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

Prenez contact avec l'accueil de la direction de la maîtrise des déchets à Périers-en-Auge ou réservez-le directement en ligne sur [demarches.ncpa.fr](http://demarches.ncpa.fr). Une date de rendez-vous vous sera ensuite proposée pour le retrait du composteur, du mardi au jeudi.

**Composteurs disponibles :** modèles en bois de 150, 400 ou 800 litres.

à savoir !

## AVOIR DES POULES DANS SON JARDIN

De plus en plus d'habitants choisissent d'installer un petit poulailler dans leur jardin. Avoir quelques poules permet non seulement de réduire ses déchets alimentaires, mais aussi de profiter d'œufs frais tout au long de l'année. Cependant, quelques règles sont à respecter.

### Une installation encadrée

Il est possible d'avoir un poulailler chez soi, à condition qu'il ne cause pas de nuisances pour le voisinage (bruit, odeurs, prolifération de nuisibles). L'installation doit se faire dans le respect des règles d'urbanisme : nous vous invitons à consulter la mairie avant toute construction. En zone urbaine, une déclaration préalable peut être nécessaire selon la taille du poulailler.

### Respecter le voisinage

Même un petit nombre de poules peut générer des désagréments. Il est donc important d'entretenir régulièrement le poulailler, de gérer les déchets organiques et d'éviter la présence d'un coq, souvent source de nuisances sonores.

### Hygiène et bien-être animal

L'élevage doit se faire dans de bonnes conditions : un espace suffisant, de la nourriture adaptée, un abri sécurisé contre les prédateurs... et un entretien régulier pour limiter les risques sanitaires.

*Pour toute question ou avant d'installer un poulailler, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.*

## Le saviez-vous ?

### INSTALLER UN POULLAILLER, ÇA NE S'IMPROVISE PAS

Un poulailler dans sa construction est soumis aux mêmes règles que les abris de jardin et doit respecter les règles sanitaires pour éviter l'apparition de nuisibles.



	La hauteur est inférieure ou égale à 1,80m	La hauteur est supérieure à 1,80m
Surface de plancher et emprise au sol < ou = à 5m <sup>2</sup>	Pas d'autorisation	Déclaration préalable de travaux
Surface de plancher et emprise au sol > ou = à 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable de travaux	Permis de construire

## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

### HUBERT MARÉCHAL, CONSEILLER MUNICIPAL ET RÉFÉRENT

Dans le département du Calvados, la lutte contre le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est coordonnée par la FREDON Normandie, en partenariat avec le Conseil départemental et les communes volontaires.

À Hérouvillette, la commune participe à ce dispositif, avec M. Hubert Maréchal, conseiller municipal, désigné comme référent local.



### Que faire si vous découvrez un nid de frelons ?

1

PRÉVEZ IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.

2

M. MARÉCHAL SE RENDRA SUR PLACE POUR VÉRIFIER LA NATURE DU NID.

3

**Le nid est identifié comme celui de frelons asiatiques.**  
Une intervention sera programmée par la FREDON pour procéder à sa destruction. Les frais d'intervention sont pris en charge à 75 % par la commune et à 25 % par le Département.

**S'il ne s'agit pas d'un nid de frelons asiatiques,** M. Maréchal vous orientera vers les services compétents selon la situation (frelons européens, guêpes, etc.).

## LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont vos alliés de proximité pour tout ce qui touche à l'accueil des jeunes enfants. Ce sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange, conçus aussi bien pour les parents que pour les professionnels de l'accueil individuel.

### Pour les parents, les RPE sont un soutien précieux :

- Ils vous guident à travers l'offre d'accueil disponible sur le territoire.
- Ils facilitent votre mise en relation avec les assistants maternels, et au besoin, avec les gardes d'enfants à domicile.
- Ils vous aident à trouver des solutions spécifiques, notamment pour les besoins en horaires atypiques.
- Ils vous accompagnent dans votre rôle de particulier employeur.

### Pour les assistants maternels, les RPE sont un véritable partenaire :

- Ils vous informent sur le cadre réglementaire de votre profession.
- Ils vous accompagnent dans vos démarches d'inscription et de déclaration sur le site monenfant.fr.
- Ils organisent des temps d'échange pour discuter de vos pratiques professionnelles.
- Ils proposent des ateliers d'éveil enrichissants pour les enfants que vous accueillez.
- Ils facilitent votre accès à la formation continue.

**Les RPE peuvent également offrir leur soutien aux gardes d'enfants à domicile.**

## Découvrez les ateliers d'éveil DES RPE

Ces ateliers sont des moments privilégiés où professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes d'enfants à domicile) et parfois parents employeurs viennent avec les enfants.

### C'est l'occasion de :

- Offrir des temps d'éveil et de socialisation aux enfants de moins de 6 ans.
- Servir de support pour l'observation et l'amélioration des pratiques professionnelles.
- Favoriser le développement psychomoteur, le langage et la motricité fine des tout-petits.

*Afin de respecter le rythme des enfants, ces ateliers ont lieu **les lundis ou jeudis matins à Hérouvillette** (Foyer - rue des enfants, 14850 Hérouvillette), sur inscription préalable.*



*Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site internet de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : [www.normandiecabourgpaysdauge.fr](http://www.normandiecabourgpaysdauge.fr)*

# HÉROUVILLETTE KIDS NEWS

Les activités de vos enfants au cours de l'année

juillet 2025

## COMMÉMORATIONS

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé aux commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en Normandie. En hommages aux combattants, ils ont chanté les hymnes nationaux Britannique et Français.

## Journal TÉLÉVISÉ

Les élèves de la classe de CM2 ont réalisé un journal télévisé, avec l'équipe de l'EPN de Gonneville en Auge « Hérouvillette TV »

## Cross du collège

Comme chaque année les CM1 et CM2 ont participé au cross du collège, de bonnes performances ont été réalisées par les élèves d'Hérouvillette.



## SEMAINE OLYMPIQUE

Dans le cadre de la semaine olympique à l'école, les élèves ont pu tester différentes disciplines comme l'athlétisme et l'haltérophilie grâce à Mr Ernault et Mr Lesénéchal qui leur ont permis de partager leurs expériences. Un grand merci à eux !

## Comme chaque année

### Jardin partagé

Comme chaque année, les CP ont poursuivi leur travail au jardin partagé avec l'aide de Jean François et Josiane !

### Préparation de crêpes

Les adhérents de l'association Loisirs et découverte ont également préparé de bonnes crêpes pour les élèves de CP. Merci c'était succulent !



## Visite du château de Falaise

Tous les élèves de l'école élémentaire sont allés visiter le château de Falaise au mois de Juin. Ils ont participé à différents ateliers, encadrés par le personnel du château. Ils ont apprécié leur journée.



### Activité natation



Les élèves de GS, CP, CMI et CM2 ont participé à des activités de natation au centre Aquatique Aqua Diva de Cabourg.



## NOVEMBRE

### Spectacle

Les élèves de maternelle, CP et CE1 ont assisté au Spectacle des 3 chardons « *Leïla et la baleine* »

## JUIN

### Sortie

Sortie de fin d'année à la colline aux oiseaux : Parcours photos et jeux collectifs pour les élèves de maternelle.



## Dispositif « Orchestre à l'école »

Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient du dispositif « Orchestres à l'école » financé intégralement par la mairie et ont ainsi l'opportunité d'apprendre à jouer d'un instrument de musique sur deux années. Il s'agit soit d'un instrument à cordes soit d'un instrument à vent.

Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire par les professeurs de l'Ecole de musique intercommunale NCPA.

En juin 2024, les élèves ont fait leur concert de fin d'année dans la salle des fêtes de St Honorine devant les parents.

En décembre 2024, ce sont les nouveaux élèves de CM1 qui ont fait une petite représentation devant les autres élèves de l'école à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## DÉCEMBRE

### « Noël au Château »

Les élèves de maternelle se sont rendus au château de Canon décoré sur le thème de Noël.

**Au programme :** visite du château, atelier bricolage et présentation d'un conte.



## Passage de la flamme olympique le 30 mai 2024



Lors du passage de la flamme olympique sur Cabourg, les élèves de la GS au CM2 ont eu la chance de pouvoir admirer son passage, sous la pluie.

Des jeux étaient également organisés et chaque enfant a pu repartir avec sa médaille !

**Un grand merci aux équipes organisatrices, à la mairie et la communauté de communes !**



## TOUS À VOS BASKETS ! LA COMMUNE SE MET AU SPORT !

*Amis sportifs, athlètes du dimanche ou champions en tout genre,  
La commune d'Hérouvillette déborde d'activités pour vous dégourdir les jambes. Alors,  
enfilez vos plus belles chaussures et venez transpirer...de plaisir !*



### LE TENNIS :

Notre terrain de tennis flambant neuf vous attend. Pour y accéder, c'est simple : il vous suffit de vous rendre en mairie, prendre un abonnement (**40euros/an + badge de 30 euros**), puis de réserver vos créneaux sur le site dédié.



### LES TERRAINS DE PÉTANQUE

Sport nationale de la convivialité, nos terrains vous attendent pour des tournois animés.



### LES « AGRÈS » DE MUSCULATION

Pour les plus vaillants d'entre vous, ceux qui rêvent de sculpter leur corps, nos agrès en extérieur sont là pour vous.



### LE CITY-PARC :

Le city parc est le lieu de rendez-vous de toutes les énergies débordantes (paradis des jeunes et des moins jeunes) ! Football, basketball, handball... Laissez libre cours à votre créativité sportive. C'est l'endroit idéal pour les matchs improvisés.



### LE TERRAIN DE FOOT :

Dernier arrivé en date, complètement refait à neuf, le terrain de foot attend vos dribbles, vos corners et vos buts avec impatience.

**ALORS QU'ATTENDEZ-VOUS ?**  
La commune est un véritable terrain de jeu grandeur nature. Chaussez vos baskets, motivez vos troupes et venez profiter de ces installations.



### SPORTS SÉNIORS :

Evidemment les seniors ne sont pas oubliés et le dispositif **Sport seniors** est reconduit cette année encore.

**LE SPORT  
C'EST LA SANTÉ,  
LE PLAISIR...  
ET L'OCCASION  
DE CROISER DES  
GENS SYMPAS.**





## QU'EST-CE QU'UN BUDGET PRINCIPAL ?

Le budget principal est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

### Le budget est établi en deux sections :

**La section de fonctionnement** qui va regrouper l'ensemble des dépenses liées au bon fonctionnement de la commune : les frais de personnel, les charges liées à la consommation d'énergie, la maintenance, les contrats de prestations de service, les produits d'entretien, les assurances de nos bâtiments publics, l'alimentation comme les repas servis à la cantine, nos intérêts d'emprunts...et des recettes, en contrepartie, qui vont regrouper la fiscalité locale ( les impôts fonciers ), les produits de services (facturation des repas cantine), les dotations globales de fonctionnement perçues de l'état.

**La section d'investissement** regroupe quant à elle des opérations qui vont contribuer à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune. Les dépenses vont regrouper, et le remboursement du capital des emprunts, nos travaux d'entretien, de voirie, la réalisation de projets pour le bien-être de nos administrés....

En recettes, les subventions de l'état, la taxe d'urbanisme, la récupération d'une partie de la tva versée, ... L'estimation des recettes et des dépenses doit être

correcte, sincère et véritable pour déterminer, au mieux, le montant de l'impôt à prélever. Le budget se traduit par des documents, et de prévision (appelé budget primitif) et de résultat (appelé compte de gestion).

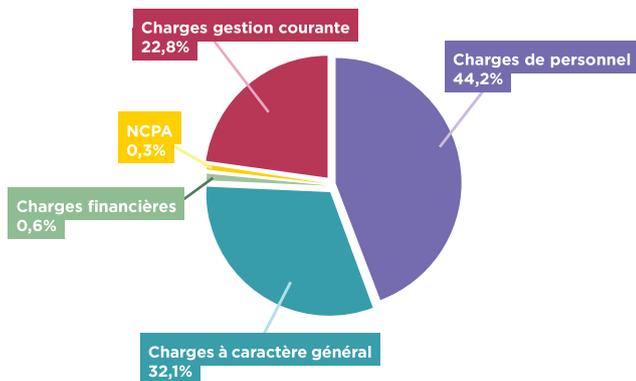
Le budget primitif est obligatoire, et doit être voté et validé avant le 15 avril de chaque année en Conseil Municipal. C'est le budget principal de la commune qui prévoit les recettes et les dépenses de l'année civile.

### Ce budget doit être sincère et équilibré en fonctionnement comme en investissement.

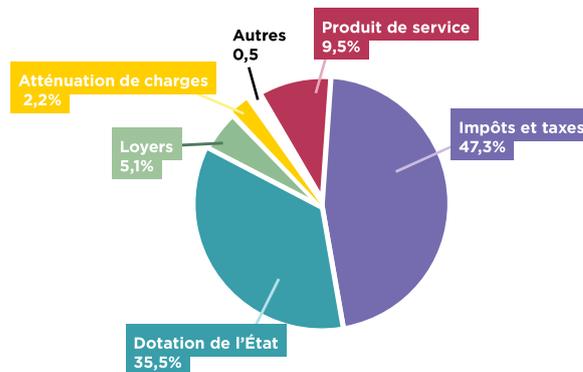
Le document budgétaire de résultat, appelé compte de gestion, est le document transmis par notre trésorier, le comptable public (DGFIP ). Le document administratif représente le résultat de la commune, et détaille toutes les opérations réalisées de l'année, recettes et dépenses, pour chaque section.

Depuis 2022, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Ce document favorise la transparence et la bonne lisibilité de l'information financière.

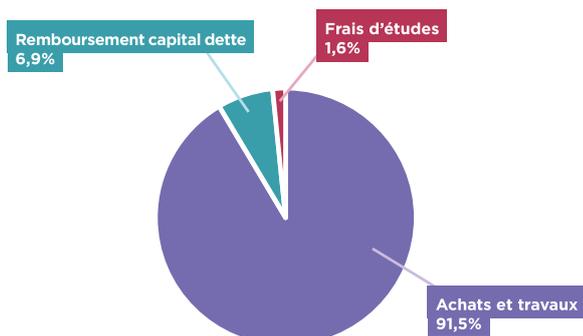
Dépenses de fonctionnement 2024



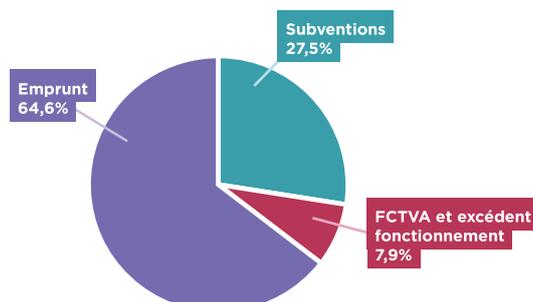
Recettes de fonctionnement 2024



Dépenses d'investissement 2024



Recette d'investissement 2024



## Nos résultats 2024

Le compte administratif est en effet le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées sur un exercice comptable donné. Concernant notre exercice 2024, **notre section de fonctionnement s'est soldée par un excédent de 63 807,42€ (des recettes pour 974 321,87€ contre des dépenses de 910 514,45€).**

**Notre section d'investissement enregistre un solde négatif de 129 946,40€ (des recettes pour 235 043,36€ contre des dépenses de 364 989,76 €).**

Il convient également de rappeler **le montant des restes à réaliser** (Ils concernent généralement la section d'investissement, ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées) **qui s'élève à hauteur de 180 004,29€ à fin décembre 2024.**

## Notre commentaire sur l'exercice 2024

Nos dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que nos recettes. Une opération exceptionnelle, cette année, l'effacement des réseaux, rue de la Métallurgie à Ste Honorine qui a engagé une dépense de 105 598,91€ compensée par une subvention APCR de 67 118,00€ soit un delta négatif de 38 480,91€. Toutes les catégories de charges ont progressé entre 2023 et 2024. Nos charges de personnel ont augmenté de 9,94%, cette ligne budgétaire représente à elle seule près de 50% du budget total communal (49,88%). Une vigilance et

une attention particulière à suivre cette ligne budgétaire. Nos charges à caractère général, c'est à dire les achats de prestations de services (repas cantine), l'entretien, les réparations de voirie, la maintenance, les contrats de prestations, et la consommation d'énergie augmentent de 21,36% par rapport à l'année dernière. Les charges de gestion courante ont augmenté de 81,40% liées exceptionnellement aux travaux réalisés d'effacement des réseaux de la rue de la Métallurgie.

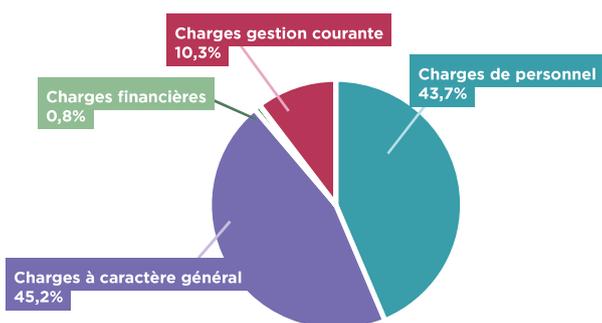
Concernant nos recettes de fonctionnement, nos principales recettes sont issues de notre fiscalité locale perçue, qui représente 47,30% de nos recettes globales, et des dotations perçues de l'état pour 35,45%. L'ensemble de nos ressources fiscales est inférieur de 24% à la moyenne départementale, nos dotations 2024 supérieures de 14% par rapport à 2023 (l'effet APCR pour 67 118,00€).

Pour notre section d'investissement, notre exercice 2024 s'est soldé par un résultat négatif de 129 946,40€ qui s'explique par le décalage que nous avons subi entre le règlement des factures et le versement des subventions liées au projet du parc communal.

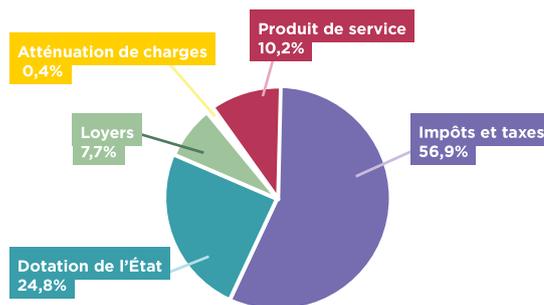
**Notre dette communale s'élève à 415 894,45€ (fin 2024) soit 306,19€ par habitant. C'est deux emprunts arriveront à échéance en 2034.**

**Luc LE GOUPIL**  
Maire-Adjoint, en charge des Finances

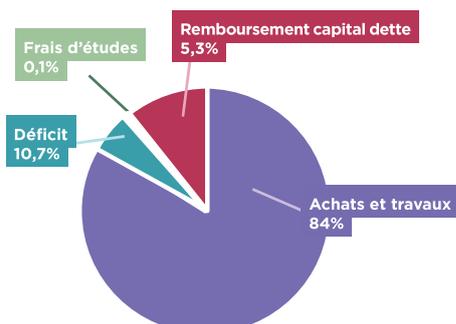
## Dépenses de fonctionnement 2025



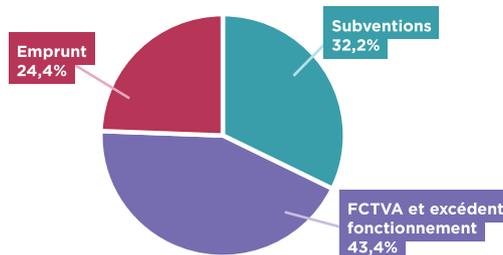
## Recettes de fonctionnement 2025



## Dépenses d'investissement 2025



## Recette d'investissement 2025



## TRAVAUX

**AIRES DE JEUX AU PARKING CAMPING-CAR  
ET À SAINTE HONORINE-LA-CHARDRONNETTE :  
19 722€**

**AVANT**



**APRÈS**



**ALLÉES DU CIMETIÈRE  
D'HÉROUVILLETTE : 50 184 €**



**AVANT**



**APRÈS**



**CLÔTURE EN BOIS  
AVENUE DE CAEN : 2847.55€**



**PLAFOND DE LA SALLE  
POLYVALENTE : 36 024€**



**EFFACEMENT DES RÉSEAUX  
RUE DE LA MÉTALLURGIE À SAINTE  
HONORINE-LA-CHARDRONNETTE :  
268 471.54€**

part communale de 105 598.91€ une fois  
les subventions du SDEC déduites.

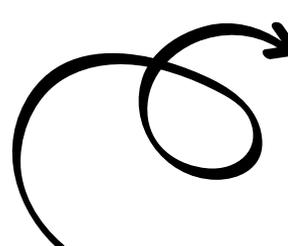
**FAÇADE ET FENÊTRES DE  
L'ÉCOLE MATERNELLE : 59 813.56€**  
(subvention de l'Etat à hauteur de 40%)



**SÉCURISATION PORTAIL  
ET CLÔTURE DES ÉCOLES :  
32 485.78€**



**TERRAIN DE TENNIS :  
64 341.12€**



**PARC** : coût total 387 800€ (85 000€ financé par la commune, et environ 33% par l'état, 10% par la Région, 30% par le département, 7% par l'Agence nationale du sport)



## A.P.A ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE C'EST QUOI ?

L'APA permet aux personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie de bénéficier d'une allocation versée par le Département du Calvados pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne, à domicile ou en établissement.

### Pour qui ?

Toute personne de 60 ans et plus rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne qui :

- Vit à domicile ou qui séjourne dans un établissement (EHPAD) ou chez un accueillant familial.
- Est domiciliée dans le département du Calvados depuis plus de trois mois.
- Est reconnue en perte d'autonomie (déterminée selon un niveau de GIR - de 4 à 1 - et évaluée par une équipe médico-sociale)



### Bon à savoir

- **L'APA n'est pas soumise à conditions de ressources.** Toutefois en fonction de vos revenus, une participation peut rester à votre charge.
- **L'APA n'est pas cumulable** avec une aide-ménagère au titre de l'aide sociale, allocation compensatoire tierce personne (ACTP), majoration tierce personne (MTP), prestation de compensation du handicap (PCH), prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP).
- Le versement de l'APA ne donne **pas lieu à récupération sur succession ou donation.**

Pour effectuer votre demande : [www.calvados.fr](http://www.calvados.fr)  
 Pour une aide à la constitution du dossier :  
 prendre rendez-vous en mairie au 02 31 78 80 14

## TÉLÉASSISTANCE DU CALVADOS

Le Département du Calvados propose un service d'écoute et d'assistance vous permettant de rester autonome chez vous, en toute sécurité. Il est ouvert à tous les Calvadosiens vivant à domicile ou en résidence autonomie.

Le Département du Calvados a sélectionné l'entreprise VITARIS pour la présenter et gérer ce service.

Une convention relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « téléassistance du Calvados » a été signée entre le Maire et la société Tunstall Vitaris.

La prise en charge par la mairie est totale (100%) pour la prestation de base 9,19€ TTC/ mois. Il existe des prestations complémentaires qui seront à la charge de l'abonné.

**100 %**  
**PRIS EN CHARGE**  
**PAR LA MAIRIE.**  
 Voir conditions.

## AXA MUTUELLE



Depuis plusieurs années la commune d'Hérouvillette s'associe avec AXA afin de faire bénéficier à ses administrés **une mutuelle à tarif privilégié** (jusqu'à -25 %) sur la complémentaire santé.

Ce projet à montrer son efficacité en tant qu'initiative de proximité, visant à améliorer le pouvoir d'achat et à offrir des conseils pertinents aux administrés.

Afin de bénéficier d'une étude personnalisée, n'hésitez pas à contacter directement notre interlocuteur : **Monsieur Viroulaud Freddy au 06 20 36 20 60**



## BOURSES COMMUNALES

*Pour en bénéficier, renseigner vous en mairie*

L'attribution d'une bourse nécessite la domiciliation du foyer fiscal sur la commune.

Sont concernés :

- Les enfants scolarisés en 1<sup>er</sup> cycle (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)
- Les élèves inscrits au lycée et les adolescents en contrat d'apprentissage pour les deux premières années uniquement
- Les bourses peuvent être également attribuées aux étudiants (université ou grandes écoles)

A chaque rentrée scolaire, les dossiers de demande accompagnés du dernier avis d'imposition et du certificat scolaire, devront être déposés au secrétariat de mairie à compter de la rentrée scolaire en septembre de l'année N et avant le 28 Février de l'année N+1

Le critère d'attribution est basé sur quotient familial (revenu de référence ÷ nombre de parts du foyer fiscal)

## REPAS DES AÎNÉS

**Le 9 février 2025, un rassemblement convivial a eu lieu « le repas des aînés ».**

Cet événement a permis à nos seniors de se retrouver, de rompre avec la solitude et de partager un moment de détente avec des personnes de leur génération.

Pour beaucoup, c'est une occasion rare de se réunir en

dehors de leur cercle habituel, de rencontrer d'autres habitants de la commune, de renouer des liens et de tisser de nouvelles amitiés.

C'est une opportunité pour nous les élus de rencontrer et d'échanger directement avec les seniors de la commune, dans un cadre détendu et festif.





## LA FÊTE DU VILLAGE ARRIVE !

*Hérouvillette et Saint Honorine de la Chardonnette se préparent à vivre un événement inédit et fédérateur : sa toute première Fête du Village ! Organisée conjointement par la Municipalité et les associations locales, cette journée promet d'être un moment de rassemblement inoubliable pour toutes les générations. Rendez-vous est donné le samedi 13 septembre 2025 sur le parking de l'école élémentaire.*

Cette initiative marque une étape importante pour notre commune. Ce sera l'occasion pour la Municipalité de procéder à deux inaugurations très attendues. Le Parc Communal, en service depuis quelques mois déjà, offrant un nouvel espace de détente et de loisirs à tous les habitants. La Cantine scolaire, qui fonctionne déjà depuis plusieurs années mais dont l'inauguration avait été reportée en raison de la crise sanitaire du Covid, recevra enfin les honneurs qu'elle mérite.

### Une Journée Festive et Intergénérationnelle

La journée s'annonce riche en activités et en découvertes. Les associations du village, véritables piliers de notre tissu social, seront au cœur de cette fête. Elles présenteront leurs activités, proposeront des ateliers ludiques pour petits et grands, et lanceront des défis sportifs pour tester les compétences de chacun dans une ambiance bon enfant. Ce sera une formidable opportunité pour chacun de découvrir la richesse et la diversité de l'engagement associatif à Hérouvillette.

La convivialité sera le maître-mot de cette journée. En fin d'après-midi, la Municipalité offrira un apéritif à tous les participants, un moment idéal pour échanger et partager. L'apéritif sera suivi d'un pique-nique géant, où chacun est invité à apporter son panier pour prolonger ce temps de partage dans une atmosphère joyeuse et décontractée.

*L'ambition de cette Fête du Village est simple : réunir l'ensemble de la population d'Hérouvillette.*

Que vous soyez jeune ou moins jeune, nouvel arrivant ou résident de longue date, cette journée est conçue pour favoriser les rencontres, renforcer les liens et créer de nouveaux souvenirs communs dans la bonne humeur.



### Informations pratiques

Le programme détaillé de cette journée festive sera distribué dans vos boîtes aux lettres à la fin de l'été. Restez attentifs !

D'ores et déjà, la Municipalité tient à exprimer ses sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui œuvrent avec enthousiasme et dévouement pour faire de cette première Fête du Village une réussite éclatante. Votre engagement est précieux et essentiel à la vitalité de notre commune.

**Venez nombreux célébrer notre village et partager ensemble un moment exceptionnel !**



## UN 81<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU D-DAY PLACÉ SOUS LE SIGNE DU RECUEILLEMENT ET DE LA CONVIVIALITÉ



### Hérouvillette, Calvados

Le 7 juin 2025 a été marqué par une série de cérémonies émouvantes commémorant le 81<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement de Normandie. Malgré une météo capricieuse, les hommages ont débuté sous un ciel clément, permettant à chacun de se recueillir et de partager un moment de souvenir.

La journée a commencé sur la commune d'Escoville avec un touchant hommage au sergent Barwick. Ce moment solennel a été suivi d'une autre cérémonie devant l'église du village à 10h30, rassemblant habitants et officiels pour une pensée commune.

C'est ensuite à 11h15 que le cortège s'est dirigé vers le cimetière d'Hérouvillette, notre commune où a eu lieu un bel hommage vibrant à tous les soldats engagés lors de cette opération historique du 6 juin 1944. Chaque geste, chaque mot prononcé, a rappelé le sacrifice de ces hommes pour la liberté.

La série d'hommages s'est conclue à Saint-Honorine de la Chardronnette, où un dernier hommage a été rendu au 5<sup>ème</sup> Camerons Highlander.

Enfin, pour prolonger ces moments de partage, un verre de l'amitié a été offert à la salle des fêtes. Ce moment convivial, très apprécié de tous, a permis aux participants d'échanger dans une atmosphère chaleureuse et fraternelle, renforçant les liens autour de la mémoire collective.

*Cette journée du 7 juin 2025 restera gravée comme un bel exemple de souvenir et de transmission, honorant dignement l'héroïsme des soldats du Débarquement.*



## Incivilités !

# RESPECTONS NOTRE COMMUNE : UN APPEL À LA CITOYENNETÉ

Chaque année, la Municipalité et les agents communaux déploient des efforts considérables pour embellir notre environnement et maintenir la qualité de vie à Hérouvillette et Saint Honorine de la Chardronnette. Malheureusement, nous constatons avec regret une augmentation de gestes d'incivilité qui non seulement gâchent nos efforts, mais ont également un coût pour l'ensemble des contribuables. Vivre dans une commune propre, calme et agréable est l'affaire de tous. Pourtant, certains comportements nuisent à cette harmonie collective :

### VOLS ET DÉGRADATIONS

**DES ESPACES VERTS :** Les fleurs et plantations qui embellissent nos rues et nos parcs sont régulièrement dérobées ou dégradées. Ces actes privent la communauté de la beauté de ces aménagements et nécessitent des remplacements coûteux.

### DÉPÔTS SAUVAGES :

Des décharges illégales apparaissent de plus en plus fréquemment, souillant nos paysages et nécessitant des interventions de nettoyage complexes et onéreuses. Le tri et le respect des circuits de collecte des déchets sont pourtant essentiels.

### NUISANCES SONORES :

Les règles concernant les horaires des travaux bruyants (tondeuses, outils électriques, etc.) ne sont pas toujours respectées. Un peu de considération pour nos voisins permet de préserver la tranquillité de chacun.

### DÉJECTIONS CANINES :

Les trottoirs de notre commune sont encore trop souvent souillés par des déjections canines, ou, de manière tout aussi regrettable, par des sacs de déjections abandonnés sur place. Merci de ramasser.

### DÉGRADATIONS DU MATÉRIEL PUBLIC :

Bancs, jeux pour enfants, panneaux de signalisation... le mobilier urbain et les infrastructures publiques sont parfois victimes de dégradations inutiles, dont la réparation ou le remplacement pèse sur le budget communal, c'est-à-dire sur vos impôts.

Nous aspirons tous à une commune jolie, propre et où il fait bon vivre, un lieu où chacun respecte son environnement et le cadre de vie de ses concitoyens. Agir ensemble est la seule voie pour que cet idéal devienne une réalité quotidienne.

*FAISONS PREUVE DE CIVISME, ADOPTONS LES BONS  
RÉFLEXES ET VEILLONS COLLECTIVEMENT  
À LA PRÉSERVATION DE NOTRE CADRE DE VIE.  
VOTRE IMPLICATION EST ESSENTIELLE  
POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS !*



## SPORT SENIORS

pour les + 60 ans !

# GYM DOUCE

infos au 02 31 72 40 86

le MERCREDI de 9h30 à 10h30

	DATE	LIEU DE RENDEZ-VOUS
é t é 2 0 2 5	9 juillet	Giberville : Gymnase M. Baquet
	16 juillet	Hérouvillette : salle polyvalente de Ste-Honorine-la-Chardronnette
	23 juillet	Ranville : CSC Ranville
	30 juillet	Colombelles : CSCS Léo Lagrange
	6 août	Giberville : Gymnase M. Baquet
	13 août	Hérouvillette : salle polyvalente de Ste-Honorine-la-Chardronnette
	20 août	Ranville : CSC Ranville
27 août	Colombelles : CSCS Léo Lagrange	

Apporter sa bouteille d'eau !

Les Lagrange  
Colombelles

Ranville

ESCOVILLE

Franceville

HEROUVILLE  
Sainte-Honorine-la-Chardronnette

COLOMBELLES



## L'ASSOCIATION « LOISIRS ET DÉCOUVERTES » UN LARGE ÉVENTAIL D'ACTIVITÉS EST PROPOSÉ



**Tous les lundis**, de 14h30 à 17h30 à la Salle du Foyer, rue des enfants à Hérouvillette, c'est le « Ballet des Aiguilles » !

Tricot, crochet, broderie : les plus expérimentées transmettent aux débutantes leur savoir-faire dans la joie, la bonne humeur ! Agréable et enrichissant moment de partage et d'échange

**Tous les mardis**, Didier Lesaout nous donne RDV au parking des camping-cars à 13h30 pour une randonnée d'environ 8 à 9 kms...

On fait du covoiturage pour un départ de rando aux alentours : Didier sait nous trouver des parcours riches et variés où nous profitons de nos plus beaux paysages normands.

**Tous les jeudis**, de 14h30 à 17h30, à la salle du Foyer, c'est « Jeux à volonté » !!! Cartes ou jeux de société, toujours dans la joie, la bonne humeur, bien sûr.

Depuis le mois de janvier, un **vendredi par mois** de 14h30 à 17h30, les adeptes de la « Carterie » peuvent se faire plaisir !

Autres parenthèses de convivialité : le goûter inter-générationnel avec les enfants de CP de Mme Blandine Guillaume où nous dégustons des crêpes et le repas des adhérents aux beaux jours « Grillades party »



Sans oublier le Marché de Noël, le premier dimanche de décembre, dans la Salle polyvalente de St Honorine où de nombreux exposants (27 cette année !) nous offrent un grand choix de bonnes et belles choses... De 10h à 18h, avec restauration sur place et boissons dont le traditionnel vin chaud.



Des sorties « découvertes » en covoiturage ou en car sont également organisées sur une demi-journée ou une journée ; environ une sortie par trimestre. Cette année : visites de la Mora à Honfleur et de la cité de Le Mer à Cherbourg.

**Présidente**  
**Mme Lair Danielle**



## A.S.L.H

Les différents ateliers que proposent l'association sont les suivants :

- **La gym douce** : le mardi de 11h à 12h au Foyer à Hérouvillette et mercredi de 9h30 à 10h30 à la Salle polyvalente de Ste-Honorine.
- **La peinture** : le mardi de 18h à 20h au Foyer
- **Le yoga / pilate** : le mercredi de 20h à 21h à la Salle polyvalente
- **L'art floral** : un vendredi par mois de 20h30 à 23h au Foyer.

L'ASLH propose la location de vaisselle, chandeliers, tables, bancs, friteuses à gaz, cafetière et barbecue.

L'association a organisé aussi plusieurs manifestations au cours de l'année :

- **Le 16 mars 2025** : matinée tripes à la salle polyvalente
- **Le 29 avril 2025** : Chasse aux œufs dans le parc de St Honorine La Chardronnette
- **Le 28 juin 2025** : Concours de pêche sur l'étang du Colvert à Bavent
- **Le 14 septembre 2025** : randonnée annuelle
- **Le 15 novembre 2025** : soirée paella
- **Le 6, 13 et 20 décembre** : théâtre

Tous les ans, en octobre, l'ASLH participe à la journée octobre rose qui se déroule à Merville Franceville.

**Le président**  
**Mr Lesaout Didier**



# Elastic



L'association Elastic vous propose des cours sportifs adultes à la salle polyvalente d'ESCOVILLE 4 fois par semaine



Le Lundi de 19h00 à 20h00 ou de 20h15 à 21h15

CARDIO et RENFORCEMENT MUSCULAIRE



Le Mardi de 10h30 à 11h30

GYM DOUCE



Le Mercredi de 18h45 à 19h45

YOGA - STRETCHING



Le Jeudi de 20h15 à 21h15

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Reprise des cours le  
1er septembre 2025

Et pour les Enfants, les cours ELASKIDS



Le Mardi de 17h30 à 18h30

Gym + yoga enfants (7 ans et plus)



Le Mercredi de 17h30 à 18h30

Gym + yoga enfants (4 - 6 ans)

Si fratrie ou souci de créneau, contactez-nous pour adapter lez jour de présence de votre enfant 😊

Venez améliorer votre santé dans la bonne humeur tout près de chez vous !

Tarifs à l'année 2025-2026

150 € pour les 4 cours du lundi, mardi, mercredi et jeudi

135 € pour 2 cours par semaine / 120 € pour 1 cours par semaine

80 € pour le cours enfants ELASKIDS

Carte NCPA sport et culture acceptée

N'hésitez pas à nous appeler pour plus de renseignements au



Association Elastic

06 27 38 04 49

## UNION NATIONALE DES COMBATTANTS HÉROUVILLETTE, ESCOVILLE, BAVENT-ROBEHOMME, PETIVILLE

Nous avons tenu notre Assemblée générale le 26 janvier 2025 à Bavent. Le bilan de nos activités et le compte-rendu financier ont été votés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et des maires de nos communes que nous remercions pour l'attribution de leurs subventions.

Nous avons assisté aux différentes manifestations des 8 mai, 5 juin (Bavent), 7 juin à Hérouvillette

et Escoville pour les cérémonies grandioses du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, 11 novembre et 5 décembre (Escoville).

**« CONTINUONS DE GARDER  
ET PERPETUER LE DEVOIR  
DE MEMOITRE »**

En 2024, Raymond Lepetitcorps d'Hérouvillette, Serge Lebaudy et Daniel Vigour (tous deux de Bavent), nous ont quittés.

En mai 2024, un petit voyage a eu lieu dans le Morbihan, le Méchoui en juin à Escoville et en octobre, une sortie d'une journée à Dieppe. Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux adhérents ; pour cela, contacter Mr Brunet Bernard à Escoville ou Mr Fouilleul René à Hérouvillette.

**Le président**  
**Bernard Brunet**



Nom de l'entreprise / commerce	Activité principale	Nom du responsable	Adresse	Téléphone	Adresse E-mail	Site internet / Réseaux sociaux
<b>EXCELIANES</b>	Formation/ Coach	BOGAERT Maud	58 Rue du Mariquet, 14850 Hérouvillette	06 95 52 22 35	maud.bogaert@excelianes.com	<a href="https://www.excelianes.com/">https://www.excelianes.com/</a>
<b>TOP Ton Orientation Professionnelle</b>	Coach pro	Baratin Stéphanie	2 Rue des Pommiers	06 73 34 10 14	stephanie@top-caen.fr	<a href="https://ton-orientation-professionnelle.fr/">https://ton-orientation-professionnelle.fr/</a>
<b>Beauty by Manon</b>	Ongles	55 Rue Nelson Mandela, 14850 Hérouvillette	07 77 99 21 67	beautybymanon@outlook.fr	<a href="https://www.instagram.com/beauty.bymanon/">https://www.instagram.com/beauty.bymanon/</a>	
<b>Mel Fit Studio</b>	Salle de sport	47 Rue Nelson Mandela	06 82 83 92 81	ameliepaumier83@gmail.com		
<b>Cabinet Infirmier</b>	Cabinet infirmier	ROULLAND Rémi	6bis Rue de Verdun	02 31 78 85 52		
<b>Boulangerie</b>	Boulangier	LECHARTIER Bruno	9 Avenue de Cabourg	02 31 78 62 01		
<b>Agnès Coiffure</b>	Coiffure	CHARTIER Agnès	8 Rue de la Libération	02 31 78 80 21		
<b>Coiffeur Hommes</b>	Coiffure	TROGER Nicolas	7 Avenue de Cabourg	02 31 78 81 81		
<b>Viveco</b>	Alimentation	BRAZON Vincent	6 Avenue de Cabourg	09 82 43 35 25	epicerieviveco.herouvillette@gmail.com	<a href="https://epicerie-viveco-herouvillette.eatbu.com/">https://epicerie-viveco-herouvillette.eatbu.com/</a>
<b>Couturière</b>	Couture	Passepont Véronique	7 Rue de la Libération	07 88 98 10 17	herouvillette.couture.retouche@gmail.com	
<b>Pulv&amp;Drone</b>	Nettoyage Drone	18 Rue de Verdun, 14850 Hérouvillette	06 68 86 89 68	pulvdrone14@gmail.com		<a href="https://pulvdrone14.fr/">https://pulvdrone14.fr/</a>
<b>Selema échafaudages</b>	Location échafaudages	21 Avenue de Caen, 14850 Hérouvillette	06 45 87 55 94			<a href="https://www.selema-echafaudages.fr/">https://www.selema-echafaudages.fr/</a>
<b>Semences normandes</b>		36 Av. de Caen, 14850 Hérouvillette			francois@semencesnormandes.fr	<a href="https://semencesnormandes.fr/">https://semencesnormandes.fr/</a>
<b>Ventes de bois</b>	Vente de bois	BOUILLARD Pascal	24 Rue de la Métallurgie, 14850 Hérouvillette	02 31 72 60 18	bouillardpascal@orange.fr	<a href="https://www.bois-de-chauffage-calvados.fr/">https://www.bois-de-chauffage-calvados.fr/</a>
<b>La ferme Philippe</b>	Ferme	48 Rue de la Métallurgie, 14850 Hérouvillette	02 31 72 40 50			<a href="https://lafermephilippe.fr/">https://lafermephilippe.fr/</a>
<b>Eden decoration</b>	Travaux	BOUQUIN Didier	18 Rue des Violettes	02 31 72 62 20	contact@eden-decoration.fr	<a href="https://www.eden-decoration.fr/">https://www.eden-decoration.fr/</a>
<b>Hérouvillette Guépès et Frelons</b>	Guépès	SALIN Antoine	à domicile	07 86 59 94 35	herouvillette.guepes.frelons@gmail.com	<a href="https://herouvilletteguepesfrelons.fr/">https://herouvilletteguepesfrelons.fr/</a>
<b>A vos papiers</b>	Administratif	BELLIARD Myriam	à domicile	06 63 41 31 08	avospapiers14@gmail.com	pas encore
<b>Toiletage chien / chat</b>	Toiletage	LAGNIEL Nathalie	5 Place du 6 Juin	02 31 83 48 98		<a href="http://lagniel.site-solocal.com">lagniel.site-solocal.com</a>
<b>Sépultures</b>	Entretien et nettoyage	SIMON Laurianne	3 Rue de la Paix	06 61 39 88 45		

## ÉTAT-CIVIL : DEPUIS 2022

### Naissances : 32

17/02/2022 : Andrea HABLANI  
 08/06/2022 : Salomé MANI  
 08/06/2022 : Yaëlle MANI  
 10/06/2022 : Ève-Angéline ETIENNE GIRET  
 29/06/2022 : Julia PELOSO  
 07/09/2022 : Olympe FOUASSE  
 10/09/2022 : Alba NICOLLE  
 07/12/2022 : Sacha RAULIN  
 23/03/2023 : Nathan LAINÉ  
 06/04/2023 : ERNOU Gabin  
 30/05/2023 : Rose LEGAY  
 05/08/2023 : Soan GREFF  
 14/03/2024 : Léo PALLIER  
 10/04/2024 : Louwenn BINET  
 12/05/2024 : Luisa GASCOIN  
 03/06/2024 : Brahim BLIDI

### Mariages : 8

28/04/2022 :  
 Christian BERNARD & Janine GIRET  
 28/05/2022 :  
 Marc LACHIZE & Laurianne SIMON  
 13/04/2024 :  
 Didier DEL PRÊTE & Régine HABIT  
 18/05/2024 :  
 Vincent BRAZON & Virginie POTET  
 15/02/2025 :  
 Reginald HERVIEU & Anne-Lise TOURGIS  
 05/07/2025 :  
 Damien LAIR & Stéphanie COTTIN

### Pacs : 7

22/03/2023 :  
 Benjamin GONDOUIN & Muriel BLANCHARD  
 26/07/2023 :  
 Frédéric BESNARD & Charlotte HARDY  
 13/04/2024 :  
 Régine HABIT & Didier DEL PRÊTE  
 18/05/2024 :  
 Virginie POTET & Vincent BRAZON  
 19/04/2025 :  
 Margault PARIS & Camille POIRIER

### Baptêmes : 1

07/05/2022 : Côme NICOLLE

### Décès : 22

21/02/2022 : Charles DELACOTTE  
 02/03/2022 : Nikola BARBALIC  
 03/04/2022 : Geneviève FABRE veuve CRENN  
 24/06/2022 : Annick HUCHET  
 08/07/2020 : Armelle AIMÉ épouse LEROMAIN  
 28/07/2022 : Daniel METTENDORFF  
 01/03/2023 : Jacques SANNIER  
 17/04/2023 : Denise GONFROY  
 épouse LEHARIVEL  
 19/05/2023 : Jean-Marc DUVAL  
 29/01/2024 : Roger DELAMOTTE  
 10/02/2024 : Simonne HENNEQUIN  
 née PELLAN  
 07/03/2024 : Raymond LE PETITCORPS  
 16/04/2024 : Jean-François BARATIN  
 07/09/2024 : Mireille CAREL née LANGLOIS  
 03/10/2024 : Suzanne MARCELLE née FAFIN  
 19/10/2024 : Gérard BEAUDET  
 20/12/2024 : Geneviève VENDRAMELLI  
 25/02/2025 : Michel WOILLEZ  
 28/02/2025 : Madeleine PRÉEL  
 24/03/2025 : Noëlla POUZIN  
 26/03/2025 : Maryvonne COTTRAIT  
 30/06/2025 : Brigitte THOREL  
 épouse TURCZYK

# AGENDA



**Fermeture de la Mairie**  
 le 14 Juillet, les 13-15 et 20 août

**Fermeture de l'agence postale communale**  
 les 12 et 19 juillet et les 2, 16 et 23 août

## INFOS PRATIQUES :

Retrouvez bientôt la commune sur l'application **Citykomi**.

